



# Assemblée générale

Distr. limitée  
14 juin 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Soixante-deuxième session Vienne, 12-21 juin 2019

### Projet de rapport

### Chapitre I

### Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa soixante-deuxième session à Vienne du 12 au 21 juin 2019. Le Bureau du Comité était composé comme suit :

*Président :* André João Rypl (Brésil)

*Premier Vice-Président :* Thomas Djamaluddin (Indonésie)

*Deuxième Vice-Présidente/Rapporteuse :* Keren Shahar (Israël)

#### A. Réunions des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-sixième session à Vienne du 11 au 22 février 2019, sous la présidence de Pontsho Maruping (Afrique du Sud). Le Comité était saisi de son rapport ([A/AC.105/1202](#)).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-huitième session à Vienne du 1<sup>er</sup> au 12 avril 2019, sous la présidence d'Andrzej Misztal (Pologne). Le Comité était saisi de son rapport ([A/AC.105/1203](#)).

#### B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Ouverture de la session.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Déclaration de la présidence.
  4. Débat général.



5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-sixième session.
7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-huitième session.
8. Espace et développement durable.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
10. L'espace et l'eau.
11. Espace et changements climatiques.
12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
13. Rôle futur du Comité.
14. Exploration de l'espace et innovation.
15. Programme « Espace 2030 ».
16. Questions diverses.
17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

### C. Composition

5. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV), 1721 E (XVI), 3182 (XXVIII), 32/196 B, 35/16, 49/33, 56/51, 57/116, 59/116, 62/217, 65/97, 66/71, 68/75, 69/85, 71/90 et 72/77 et à ses décisions 45/315, 67/412, 67/528 et 70/518, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 92 États suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam

### D. Participation

6. Ont participé à la session les représentants des [...] États membres suivants du Comité : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne,

République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

7. L'observateur de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur permanent auprès du Comité, a assisté à la session, conformément à la résolution 65/276 de l'Assemblée générale.

8. Des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Union internationale des télécommunications ont participé à la session.

9. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité : Agence spatiale européenne (ESA), Observatoire européen de l'hémisphère Sud (ESO), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite (EUTELSAT-IGO), Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO) et Organisation internationale de télécommunications par satellites (ITSO).

10. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité : Académie internationale d'astronautique (AIA), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Consortium universitaire d'ingénierie spatiale (UNISEC-Global), Eurisy, Fédération internationale d'astronautique (FIA), For All Moonkind, Institut européen de politique spatiale (ESPI), Institut international de droit spatial, Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation (SWF) et Université internationale de l'espace (ISU).

11. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2019/INF/[...].

## E. Débat général

12. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont également été faites par la représentante du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La représentante du Chili a fait une déclaration au nom de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Chili, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Équateur, du Mexique, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du). L'observateur de l'Union européenne a fait une déclaration. Les observateurs du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat et de l'Organisation météorologique mondiale ont également fait des déclarations. D'autres déclarations ont été faites par les observateurs de l'APSCO, de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace, du Conseil consultatif de la génération spatiale, d'Eurisy, d'EUTELSAT-IGO, de la FIA, de For All Moonkind, de l'IAA, de l'Organisation

internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik), de la National Space Society (NSS) et d'UNISEC-Global.

13. À l'ouverture de la session, la délégation des États-Unis a organisé, à l'occasion du cinquantenaire de la mission Apollo 11 sur la Lune, une table ronde commémorative sur le thème « L'héritage de la mission Apollo 11 : l'avenir de l'exploration spatiale ». Y ont participé : Jackie Wolcott (Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire et Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne), Scott Pace (Secrétaire exécutif du Conseil national de l'espace), Kenneth Bowersox (Administrateur associé adjoint de la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA) pour l'exploration et l'exploitation humaines et ancien commandant de navette spatiale), Jon Harrison (Conseiller principal du Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du Département d'État des États-Unis), Daniel Dumbacher (Directeur exécutif de l'American Institute of Aeronautics and Astronautics) et Simonetta Di Pippo (Directrice du Bureau des affaires spatiales). La séance de questions-réponses a été animée par Kenneth Hodgkins (Directeur du Bureau des technologies spatiales et avancées du Département d'État des États-Unis).

14. Le Comité a remercié la délégation des États-Unis d'avoir organisé et animé cette table ronde à l'intention des États membres du Comité et des observateurs permanents. Il a également félicité les États-Unis pour le cinquantenaire de la mission Apollo 11, laquelle avait envoyé pour la première fois des humains sur la Lune, inaugurant une nouvelle ère de l'exploration spatiale et inspirant à l'humanité de nouveaux exploits dans l'espace.

15. À la 754<sup>e</sup> séance, le 12 juin, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a souligné que le nombre de membres du Comité et d'observateurs permanents ne cessait de croître, ce qui témoignait de l'importance croissante accordée par la communauté internationale à la coopération en matière spatiale, ainsi qu'aux travaux du Comité et de ses Sous-Comités. Il a souligné qu'il importait de promouvoir et de continuer à renforcer le rôle du Comité, qui encourageait le dialogue et la coopération entre ses États membres et les organisations dotées du statut d'observateur permanent, et renforçait les partenariats entre les États, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, l'industrie et les entités du secteur privé. Il a également souligné que le Comité restait l'organe intergouvernemental placé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies qui était le plus en mesure de proposer des solutions aux problèmes naissants que posaient les activités spatiales, et qu'il importait que les États membres unissent leurs efforts pour adapter le rôle du Comité en fonction de l'évolution des besoins, en favorisant l'élaboration d'un nouveau programme « Espace 2030 » visant à tirer le meilleur parti des activités spatiales aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement.

16. À la même séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a fait le bilan des travaux menés par le Bureau au cours de l'année écoulée, notamment des activités d'information et des activités de coopération et de coordination mises en œuvre avec des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des représentants du secteur privé. Elle a également appelé l'attention sur la situation financière dans laquelle se trouvait le Bureau, soulignant à quel point il importait de disposer de ressources financières et autres pour la bonne exécution de son programme de travail. Elle a par ailleurs souligné l'importance de l'innovation pour développer, par la coopération et les partenariats, l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. À cet égard, elle a décrit en détail la conception qu'avait le Bureau du renforcement des capacités, qu'il voyait global, moderne et stratégique, et destiné à rendre les activités spatiales aussi inclusives que possible tout en faisant profiter à tous, où qu'ils se trouvent, des retombées bénéfiques de l'espace, notamment dans le cadre de l'actuelle initiative du Bureau intitulée « Accès à l'espace pour tous » ou du nouveau programme intitulé « Le droit de

l'espace pour les nouveaux acteurs du secteur spatial : encourager des activités spatiales nationales responsables ». La Directrice a également présenté brièvement les projets et programmes de coopération et partenariats les plus importants du Comité qui avaient vu le jour depuis sa dernière session.

17. Au nom de l'Organisation des Nations Unies, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a remercié la Chine, l'Union astronomique internationale (UAI) et MAXAR Technologies des dons qu'ils avaient faits pour l'exposition permanente du Bureau à l'Office des Nations Unies à Vienne.

18. Le Comité a salué la publication, par le Bureau des affaires spatiales, du *Rapport annuel 2018*, qui rend compte par le menu des activités du Bureau, de ses programmes de coopération et de partenariat, de ses réalisations de 2018 et de ses projets pour l'avenir.

19. À la 764<sup>e</sup> séance, le 19 juin, le Comité a entendu Marcos Cesar Pontes, Ministre brésilien de la science, de la technologie, de l'innovation et des communications, qui a été, en 2006, le premier astronaute du Brésil à aller dans l'espace.

20. Le Comité a entendu les présentations suivantes :

a) « Services commerciaux de retrait de débris spatiaux pour la viabilité à long terme de l'espace » par un représentant du Japon ;

b) « Centre d'excellence de l'Université d'Helsinki sur la recherche spatiale durable », par une représentante de la Finlande ;

c) « L'IAASS, 15 ans de réalisations », par une observatrice de l'IAASS ;

d) « Inspirer les étoiles : l'astronomie au service de l'inclusion », par des observateurs de l'UAI ;

e) « Missions spatiales récentes de l'Inde : la situation en juin 2019 », par un représentant de l'Inde ;

f) « UNNATI : retour d'information sur le premier lot et annonce du deuxième lot », par un représentant de l'Inde ;

g) « Rapport annuel 2018 du Bureau des affaires spatiales », par une représentante du Bureau des affaires spatiales ;

h) « La Copernicus Academy, plateforme d'échange de connaissances, d'innovation et d'information », par un représentant de l'Autriche ;

i) « CubeSats de conception ouverte pour la prévision des tremblements de terre et l'alerte rapide aux tsunamis et observation de leur construction par l'université », par un observateur d'UNISEC-Global ;

j) « Le défi d'UNISEC-Global : pour des activités spatiales universitaires sur le long terme », par une observatrice d'UNISEC-Global ;

k) « Guide pour l'élimination des satellites de moins de 100 kg à l'issue des missions », par un observateur d'UNISEC-Global ;

l) « SEOSat/Ingenio, le satellite national espagnol d'observation de la Terre », par un représentant de l'Espagne ;

m) « La récente mission SAOCOM », par une représentante de l'Argentine ;

n) « Le point sur la coopération internationale menée sous l'égide de l'Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO) : missions conjointes, charges utiles, partage de données et partenariats avec des nations n'ayant pas de programme spatial », par un représentant de l'Inde.

21. Le Comité a salué l'augmentation du nombre de ses membres et des observateurs, qui témoignait de l'importance que l'ensemble de la communauté spatiale lui accordait, et il a noté à cet égard que Chypre, l'Éthiopie, la Finlande, Maurice et le Paraguay étaient les derniers pays à être devenus membres, ce qui portait

à 92 leur nombre total, et que l'Union européenne, l'Organisation mondiale de normalisation (ISO), CANEUS-International et For All Moonkind étaient les dernières organisations à avoir obtenu le statut d'observateur.

22. Le Comité est convenu qu'il restait, aux côtés de ses sous-comités et avec le concours du Bureau des affaires spatiales, la seule instance internationale chargée de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et un espace d'échanges sur des questions qui avaient une influence décisive sur le développement des États pour l'amélioration des conditions de vie de l'humanité.

23. Quelques délégations ont estimé qu'il importait pour les États membres d'élaborer un programme offrant une vaste perspective à long terme, qui oriente les travaux du Comité et de ses sous-comités et s'articule autour de la réalisation des objectifs de développement durable, et que, par conséquent, le rôle et les activités du Comité et de ses sous-comités ainsi que du Bureau des affaires spatiales devraient être renforcés et leurs méthodes de travail optimisées.

24. Quelques délégations ont estimé que la communauté internationale devrait s'employer plus activement à étudier tous les moyens possibles de tirer parti du Comité et de ses sous-comités afin de réaliser les objectifs communs à toutes les nations concernant les questions spatiales.

25. Le Comité a rappelé le succès du Cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), qui avait permis de souligner qu'il importait de renforcer la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Il a également rappelé qu'UNISPACE+50 avait permis de faire prendre conscience de l'intérêt des sciences et des techniques spatiales pour le développement durable, et il a réaffirmé que la qualité de la vie sur Terre dépendait de plus en plus des activités menées dans l'espace.

26. Le Comité a salué l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 73/6, intitulée « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable ».

27. Le Comité est convenu que les travaux menés dans le cadre du programme « Espace 2030 » suivant son plan d'exécution aideraient à mettre des activités spatiales au service de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs et cibles de développement durable, ainsi que de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

28. Quelques délégations ont estimé qu'un dialogue permanent engagé dans une instance multilatérale telle que le Comité avait le plus de chances de donner lieu à une coopération, une coordination et un échange d'informations fructueux et efficaces à l'échelle internationale, conditions nécessaires pour garantir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

29. Quelques délégations ont estimé que les pays en développement se livraient de plus en plus à des activités spatiales et participaient activement aux débats du Comité, et que si certains pays avaient franchi des caps importants dans leurs activités spatiales, d'autres commençaient à peine à élaborer leurs propres programmes spatiaux et politiques spatiales. Cette situation accentuait la prise de conscience, dans les pays en développement, des possibilités, de l'importance et des retombées des activités spatiales et, à cet égard, il était impératif d'intensifier l'action menée pour faire profiter à tous les États des avantages découlant des activités spatiales, afin de promouvoir la contribution des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au développement socioéconomique. Par ailleurs, compte tenu de l'amélioration de la coopération internationale en matière d'activités spatiales, il était vital que les grandes puissances spatiales et le Bureau des affaires spatiales aident activement les pays en développement à y participer plus largement. Par

conséquent, le renforcement des capacités et l'assistance technique étaient des facteurs essentiels au développement des aptitudes de ceux qui travaillaient sur le terrain, car ils leur permettaient d'acquérir des compétences et des connaissances transmises par des pays plus expérimentés en matière d'activités spatiales.

30. Quelques délégations ont réaffirmé leur ferme conviction selon laquelle l'utilisation et l'exploration de l'espace devraient se faire exclusivement à des fins pacifiques, le but étant de réaliser un dessein commun pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur stade de développement économique et scientifique, et dans le respect du droit international applicable.

31. Quelques délégations ont estimé que les principes les plus importants qui devraient régir les activités menées par les États dans l'espace restaient l'accès universel et non discriminatoire à l'espace dans des conditions d'égalité pour tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique, ainsi que l'utilisation rationnelle et équitable de l'espace extra-atmosphérique pour le bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité ; le principe de non-appropriation de l'espace, y compris de la Lune et des autres corps célestes, par quelque moyen que ce soit ; et la coopération internationale dans le domaine du développement des activités spatiales, en particulier celles visées dans la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement..

32. Quelques délégations ont estimé que la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique et d'exploration de l'espace restait dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, sans discrimination aucune et compte dûment tenu du principe d'égalité.

33. L'avis a été exprimé selon lequel le fait que certains États tentent de promouvoir leur propre ambition nationale et de faire adopter leurs propres normes comme normes internationales posait problème, une telle attitude risquant de faire éclater des conflits entre les participants aux activités spatiales et de nuire à l'ensemble du système régissant la sécurité et la sûreté dans l'espace.

34. L'avis a été exprimé selon lequel le développement des sciences et des techniques avait fait entrer l'humanité dans l'ère de l'exploitation commerciale des ressources spatiales, et ce phénomène risquait d'intensifier la course aux ressources et de menacer la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le Comité devrait engager un débat concret et objectif fondé sur le respect des principes et des normes énoncés dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, dont l'objectif serait de créer un mécanisme international de contrôle de l'utilisation des ressources spatiales, lequel pourrait prendre la forme d'un accord international juridiquement contraignant ou d'un système d'accords. Un tel accord constituerait une base fiable pour une réglementation nationale et une conduite pacifique des activités concernées. Par ailleurs, le respect strict de l'interdiction, énoncée dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, de l'appropriation nationale de l'espace extra-atmosphérique, y compris de la Lune et des autres corps célestes, garantirait que l'espace serait à l'abri de conflits liés à des revendications territoriales.

35. L'avis a été exprimé selon lequel l'élaboration d'un instrument international juridiquement non contraignant portant sur la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales permettrait de définir des normes mondiales régissant une conduite responsable ainsi que les mesures de transparence et de confiance qu'elles nécessitent, notamment un engagement politique à ne pas détruire intentionnellement des objets spatiaux et à prévenir la production de débris supplémentaires.

36. Le Comité a remercié l'Autriche, la Chine, les États-Unis et l'UAI d'avoir organisé des expositions au cours de sa présente session.

37. Le Comité a également exprimé sa gratitude pour l'organisation des manifestations suivantes pendant la session :

- a) Une manifestation parallèle intitulée « Annonce des projets expérimentaux à exécuter à bord de la station spatiale chinoise pour le premier cycle », coorganisée par le Bureau des affaires spatiales et l'Agence chinoise pour les vols spatiaux habités ;
- b) Une manifestation tenue à l'heure du déjeuner intitulée « Solutions spatiales pour le Pacifique : aider les pays insulaires du Pacifique à se doter de capacités accrues pour accéder à des solutions spatiales », coorganisée par la Nouvelle-Zélande et le Bureau des affaires spatiales ;
- c) Une manifestation tenue à l'heure du déjeuner intitulée « Réaliser l'impossible », organisée par les Émirats arabes unis ;
- d) Une réception intitulée « L'anniversaire de l'IAASS : 15 ans de progrès accomplis dans la sécurité spatiale », organisée par l'IAASS ;
- e) Une manifestation parallèle intitulée « Accès à l'espace pour tous : la contribution d'Avio à l'ouverture de l'espace », coorganisée par l'Italie, le Bureau des affaires spatiales et Avio ;
- f) Une manifestation parallèle intitulée « Inspirer les étoiles : exposition de l'UAI pour un monde inclusif », organisée par l'UAI ;
- g) Une réception intitulée « Réception pour un échange d'idées sur les questions relatives aux débris spatiaux », organisée par le Japon ;
- h) Une table ronde intitulée « Les humains d'abord », organisée par For All Moonkind ;
- i) Une table ronde intitulée « Le dialogue interrégional entre l'Asie-Pacifique et l'Europe sur la politique spatiale : innovation et partenariats au service d'une amélioration des capacités spatiales », coorganisée par l'ESPI et le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales, et financée par le Japon ;
- j) Une manifestation parallèle intitulée « L'espace pour les jeunes », organisée par le Bureau des affaires spatiales en collaboration avec le Conseil consultatif de la génération spatiale ;
- k) Une manifestation tenue à l'heure du déjeuner sur le thème des débris spatiaux, coorganisée par le Bureau des affaires spatiales et l'ESA ;
- l) Une manifestation parallèle intitulée « L'espace pour les femmes/Les femmes dans l'espace », coorganisée par les États-Unis et le Bureau des affaires spatiales.

## **F. Adoption du rapport du Comité**

38. Après avoir examiné les divers points dont il était saisi, le Comité a adopté, à sa [...] séance, le [...] juin 2019, son rapport à l'Assemblée générale, qui contient les recommandations et décisions énoncées ci-après.